

# SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE AXONAISE NON NAVIGABLE

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 2 FEVRIER 2021

**Date de convocation** : 08/12/2020

**Nombre de membres présents** : 17

**Nombre de membres en exercice** : 25

**Nombre de membres votants** : 17

L'an deux mil vingt-et-un, le deux du mois de février à 17 H 00, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du foyer rural de Maizy, en séance publique sous la présidence de Monsieur Rémy GILET, président.

Etaient présents :

- **Communauté de Communes de la Champagne Picarde :**

Avec voix délibérative : Madame et Messieurs ALLUCHON Jean-Marie, GILET Rémy, LACHAMBRE Didier, LEGRAND Colette, MARLIER Francis, RASERO Philippe, BERNARD Evelyne, RAVAUX Martine.

Était excusé : Monsieur DUCAT Philippe.

- **Communauté de Communes du Chemin des Dames :**

Avec voix délibératives : Madame et Messieurs DUVAL Michel, FRANQUE Sébastien, HERMET Geneviève, IGRAS Pierre.

- **Communauté Urbaine du Grand Reims :**

Avec voix délibérative : Monsieur Francis BLIN.

- **Communauté de Communes du Val de l'Aisne :**

Avec voix délibératives : Messieurs BOVE Didier, DELAITRE Maurice, PILET Jean-Marc, LIPPENS Daniel

Était excusé : Monsieur DELAITRE Maurice.

**A été nommé secrétaire de séance** : Monsieur RASERO Philippe, délégué de la communauté de communes de la Champagne Picarde.

**Assistaient également :**

Mme Sophie POTAR, Jonathan LARGET respectivement directrice et ingénieurs à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques de l'Aisne

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### 2. Débat d'orientation budgétaire : délibération n°1-2021

**Rapporteur** : Le Président, GILET Rémy

Le comité syndical,

Vu la loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 qui associe le comité syndical à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire se déroulant dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT, qui disposent que ce débat doit faire l'objet d'un rapport,  
Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,  
Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contenant de nouvelles règles concernant le rapport d'orientation budgétaire,  
Considérant le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021,  
Délibère, décide, à l'unanimité,  
De prendre acte du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe.

Monsieur Gilet prend acte que les délégués sont favorables pour demander une augmentation des cotisations des EPCI adhérents de 5% (soit 31056.90 € au lieu de 29 578 €).

Il précise également que le syndicat, compte tenu de l'effectivité des travaux du programme pluriannuel de restauration, ne pourra plus consacrer le même montant de dépenses affectés au désembaclement soit en moyenne 30 000€ ; il va falloir que l'ensemble des intéressés (propriétaires privés et Etat) prennent leurs responsabilités.

Monsieur Delaittre souhaite connaître le montant global des cotisations des EPCI en cas d'adhésion totale des communes ; Monsieur Gilet lui répond 38 000€.

Mme Ravaux, vice -Présidente en charge des finances de la communauté de communes de la Champagne Picarde intervient en précisant que les taux actuels des prêts sont très attractifs et qu'il serait peut-être intéressant de contracter un emprunt et ainsi d'accélérer le programme de travaux.

Monsieur Gilet donne une dernière précision

### 3. Questions diverses

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h45.**



Le Président

Rémy GILET